

sans prétendre toutefois, me poser comme une haute autorité constitutionnelle.

Permettez-moi d'aller un peu plus loin. J'ai remarqué que plusieurs autres bills sont traités comme ayant été rejetés par le Sénat et qu'il n'est pas question pour cette raison de les présenter de nouveau au Parlement. Par exemple, le bill des grandes routes ne sera pas présenté de nouveau. Il en est de même du bill concernant le chemin de fer dit "The Branch Line Railway Bill". Le bill naval ne sera pas, non plus, présenté de nouveau. Pourquoi ces hésitations? Pourquoi cette peur de l'opposition du Sénat si ces bills sont bons? Le Parlement anglais fut saisi, en 1880, d'un bill concernant l'autonomie de l'Irlande. La chambre des Lords n'en voulut pas. Gladstone ne s'arrêta pas là, et il en présenta un autre en 1893. La chambre des Lords n'en voulut pas davantage. Puis, en 1911, le gouvernement déclara simplement aux lords ceci: Ce bill à notre avis est absolument nécessaire, et nous verrons à ce qu'il soit finalement adopté. Mais le Gouvernement du Canada est maintenant d'avis que le bill des grandes routes, le bill naval et celui du chemin de fer dit "The Branch Lines Railway" sont de bonnes propositions de loi; mais, bien qu'elles soient bonnes, il faut qu'elles soient différées jusqu'à ce que la Providence vienne à leur aide. Le Gouvernement ne consulte pas sur ces bills l'opinion publique. Il attend, sans doute, la disparition de certains hommes, et il sait que les morts ne reviennent pas. Comment ceux-ci pourraient-ils opposer quelque résistance à la majorité de la Chambre des communes? Ils peuvent sortir de leurs linceuls et leurs ombres apparaître à cette majorité—et c'est ce qui arrivera très probablement pour reprocher au Gouvernement sa timidité, son irrésolution dans des affaires d'une si grande importance pour le Canada. Mais quoi que puissent faire des ombres de ces sénateurs décédés, ceux qui leur survivent dans cette Chambre-ci ont le droit d'attendre du Gouvernement plus qu'il ne fait, puisqu'il est appuyé sur une majorité d'une quarantaine de voix.

Permettez-moi de m'arrêter aussi sur le deuxième de ces bills qui ne doivent pas être présentés de nouveau. Je veux parler de celui désigné sous le nom de "Branch Lines Railway". Pourquoi hésite-t-on à présenter ce bill une seconde fois? En 1910, un bill dit "The Branch Lines Bill",

conçu, non dans les mêmes termes que celui auquel j'ai fait allusion, mais soulevant les mêmes objections à son adoption, fut renvoyé au Sénat par la Chambre des communes. M. Graham était alors ministre des Chemins de fer et Canaux. Le Sénat amenda ce bill; mais M. Graham refusa d'accepter nos amendements. Le Sénat demanda alors une conférence avec la Chambre des communes. Cette conférence eut lieu et nous arrivâmes à un compromis en vertu duquel un bill fut accepté par les deux Chambres du Parlement. C'était, suivant moi, agir comme doivent le faire des hommes intelligents. Mais notez la relation politique qui amena cette entente: La majorité du Sénat, qui était libérale, se trouvait saisie d'un bill présenté par un gouvernement libéral; mais cette majorité ne se conduisit pas partialement à l'égard de ce bill, et cette impartialité a été admise par tous. Mais, aujourd'hui, si cette même majorité libérale du Sénat amende un bill présenté par un gouvernement conservateur et ayant précisément le même objet que le bill présenté par le gouvernement libéral, et auquel je viens de faire allusion, on accuse cette majorité libérale d'être mue par un esprit de parti politique. Est-ce juste? N'est-ce pas, plutôt, absurde?

Je ne veux pas faire systématiquement de la censure, ni manquer de courtoisie, parce que ce n'est pas avec de la censure systématique, ni avec des procédés discourtois, que le pays peut être décentement gouverné, et j'espère que cette méthode de gouvernement ne sera jamais en honneur ici; nous devons gouverner comme les Anglais ont l'habitude de le faire, en exprimant librement notre pensée. Pourquoi nous, libéraux du Sénat, nous accuserait-on d'être mus par un esprit de partisanerie, puisque nous avons traité de la même manière un bill provenant de nos amis politiques de la Chambre des communes—et ayant précisément le même objet que l'autre bill—présenté par le gouvernement actuel? Je le demande, pourquoi hésite-t-on, maintenant, à présenter une seconde fois ce dernier bill? En sommes-nous rendus là en Canada? La Chambre des communes est-elle maintenant mue par une espèce de fierté qui l'empêche de discuter avec le Sénat, ou de permettre à ce dernier de reconsidérer certains bills déjà amendés par lui? Est-ce ainsi que la Chambre des communes veut traiter le pays? Que fait-on aux Etats-Unis lorsque des bills portant affectation de deniers publics, ou concernant